

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

07 mai 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 7 mai 2018, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux
 Nancy Gagné
 Tania Gagnon-Malenfant

Messieurs Frédéric Bastille
 Jean-Claude Caron
 Frédéric Leblond

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2018-05-105

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 412 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 232 AUX FINS DE FIXER DES NORMES CONCERNANT
L’AFFICHAGE**

- a) Lecture du projet de règlement 412 modifiant le règlement de zonage numéro 232 aux fins de fixer des normes concernant l'affichage.
- b) Explication du projet de règlement. Le règlement vise à établir des normes concernant l'affichage à savoir tout particulièrement l'identification des enseignes prohibées, les modes de fixation des enseignes, leur localisation, la hauteur, l'éclairage, les matériaux et les dispositions concernant les enseignes dérogatoires .
- c) Période de questions sur le projet de règlement.

2018-05-106

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en retirant le point suivant:

11.3 Résolution - appui à une demande d'autorisation de M. Jean-Marc D'Auteuil auprès de la CPTAQ

Et tout en ajoutant les points suivants:

13.1 Résolution - demande de subvention concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

13.2 Résolution - entente avec les Habitations du Jardin concernant la prise en charge des résidents évacués en situation de sinistre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-107

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2018

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 soit et est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE

La correspondance est passée en revue.

2018-05-108

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2018

ATTENDU QUE conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 avril 2018;

ATTENDU QUE le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois d'avril 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 30 avril 2018 totalisant la somme de 109 770.29 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1^{er} au 30 avril 2018, pour un montant de 33 088.55 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2018-05-109

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 406 CONCERNANT LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la réglementation municipale concernant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus harmoniser sa réglementation avec l'ensemble des municipalités de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 406 concernant les animaux tel que précédemment déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-110

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407 SUR LE COLPORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la réglementation municipale sur le colportage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus harmoniser sa réglementation avec l'ensemble des municipalités de la MRC des Basques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 407 sur le colportage tel que précédemment déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-111

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408
CONCERNANT LES NUISANCES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la réglementation municipale concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus harmoniser sa réglementation avec l'ensemble des municipalités de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 408 concernant les nuisances tel que précédemment déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-112

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409
CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la réglementation municipale concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus harmoniser sa réglementation avec l'ensemble des municipalités de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné

Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 409 concernant la sécurité, la paix et l'ordre tel que précédemment déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-113

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410
CONCERNANT LE STATIONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la réglementation municipale concernant le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus harmoniser sa réglementation avec l'ensemble des municipalités de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 410 concernant le stationnement tel que précédemment déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-114

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 411 CONCERNANT L'INSTALLATION ET LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre à jour la réglementation municipale concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire de plus harmoniser sa réglementation avec l'ensemble des municipalités de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 411 concernant l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme tel que précédemment déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-115

RÉSOLUTION - POLITIQUE DE TARIFICATION RELATIVE AUX LICENCES DE CHIEN

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 406 concernant les animaux

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars (10 \$). Cette somme n'est ni divisible ni remboursable et s'applique à la durée de vie de l'animal;

QUE la licence est gratuite si elle est demandée par un handicapé visuel pour son chien-guide, sur présentation d'un certificat médical attestant la cécité de cette personne ;

QU'advenant la perte ou la destruction de la plaque d'identité, le gardien d'un chien à qui elle a été délivrée peut en obtenir une autre pour la somme de cinq dollars (5\$) ;

QUE les frais de pension journalière pour un chien errant sont fixés à quinze dollars (15\$);

QUE les frais de soins, de stérilisation, de vaccination et d'euthanasie imposés à un gardien lorsqu'applicables sont ceux réellement encourus par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-116

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 208 700 \$

Avis de motion est par la présente donné par Mme la conseillère Nancy Gagné qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement de type parapluie ayant pour but de décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 208 700 \$.

Le directeur général dépose, séance tenante, le projet de règlement numéro 414 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 208 700 \$.

Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant se retire de la table des délibérations en précisant son intérêt sur le point suivant.

2018-05-117

RÉSOLUTION - MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT les récents affichages de poste relatifs au poste de responsable du Service d'entretien du réseau routier et au poste d'agent de développement socio-économique;

CONSIDÉRANT le début imminent des activités estivales et des activités régulières d'entretien des espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le scindement du poste permanent de responsable du Service d'entretien du réseau routier en 2 postes distincts à savoir un responsable hivernal et un responsable estival;

D'APPROUVER l'engagement de M. Dany Rioux à titre de responsable du Service d'entretien hivernal du réseau routier assujéti à l'échelon 11 de l'échelle salariale C;

D'APPROUVER l'engagement de M. Rémi Sirois comme responsable de l'entretien estival du réseau routier et journalier d'entretien assujéti à l'échelon 11 de l'échelle salariale B pour le période du 1 juin au 30 octobre 2018;

D'APPROUVER l'engagement de M. Philippe Guilbert à titre d'agent de développement socio-économique assujéti à l'échelon 2 de l'échelle salariale C;

D'APPROUVER le retour au travail de M. Jean-Serge Ouellet en date du 30 avril 2018 et de M. Denis Desjardins en date du 7 mai 2018;

D'APPROUVER l'engagement de M. Yves Beaulieu comme journalier assujéti à l'échelon 9 de l'échelle salariale A rattaché au Service d'entretien des espaces verts sous la direction de M. Denis Desjardins, salarié pouvant être assigné, au besoin, aux travaux publics;

D'APPROUVER la fin d'emploi de M. Bertin Rioux à titre de responsable du service d'entretien du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant réintègre la table des délibérations

2018-05-118

RÉSOLUTION - APPROPRIATION DE SURPLUS POUR LE PROJET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES PLACE-PARENT, DE LA VILLA ET D'AUTEUIL

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des infrastructures des rues Place-Parent, de la Villa et D'Auteuil s'élève à 670 639.57 \$ selon les mandats octroyés jusqu'ici;

CONSIDÉRANT QUE ce projet devait, à l'origine, être entièrement couvert par le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le solde disponible de l'enveloppe de 797 675 \$ du Programme TECQ 2014-2018 réservé à la réalisation du projet susmentionné est de 634 369 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu utilise les surplus accumulés non réservés afin de couvrir tout excédent de dépenses ne pouvant être couvert par le solde disponible ci-haut établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-119

RÉSOLUTION - ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 412 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 232 AUX FINS DE FIXER DES NORMES CONCERNANT L'AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 232 afin d'inclure des normes spécifiques à l'affichage;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement visant l'objectif cité en rubrique a été adopté en date du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu en date du 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adopte le deuxième projet de règlement numéro 412 modifiant le règlement de zonage numéro 232 aux fins de fixer des normes concernant l'affichage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-120

RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 392 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION PATRIMONIALE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire parfaire le Programme de revitalisation patrimoniale au motif de mieux atteindre les objectifs poursuivis par ledit programme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenu le 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement numéro 413 modifiant le programme de revitalisation patrimoniale établi en vertu du règlement numéro 392.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-121

RÉSOLUTION - APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JEAN-MARC D'AUTEUIL AUPRÈS DE LA CPTAQ

Point retiré de l'ordre du jour

2018-05-122

RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

Corporations / organismes	Contribution
Tour du Lac Saint-Mathieu	100.00 \$
CPE la Baleine Bricoleuse (Le Journal de Maturin)	300.00 \$
Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Dieu (salle communautaire)	75.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-123

RÉSOLUTION - DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec accorde des subventions dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu demande au ministère des Transports du Québec, par l'entremise de monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup - Témiscouata, l'octroi d'une subvention discrétionnaire de 12 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier local applicable à l'exercice financier 2018-2019, pour des travaux totalisant un montant global de 30 000 \$.

QUE la municipalité confirme que ces travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au bureau du ministre responsable du Bas-St-Laurent, monsieur Jean D'Amour, ainsi qu'au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-124

RÉSOLUTION - ENTENTE AVEC LES HABITATIONS DU JARDIN CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS ÉVACUÉS EN SITUATION DE SINISTRE

ATTENDU QU'il convient de fixer des paramètres de collaboration entre la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et les Habitations du Jardin en matière d'accueil des sinistrés en provenance de leur établissement lors de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le plan de mesures d'urgence municipal prévoit spécifiquement que les services aux sinistrés, toutes origines confondues, soient rendus par la Croix-Rouge Canadienne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu confirme l'accueil des résidents évacués des Habitations du Jardin en période de mesures d'urgence au Centre sportif Jean-Claude Bélisle;

QUE M. Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente préparé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-05-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h56.

Alain Bélanger,
Maire

Daniel Dufour,
Directeur général